

# Charte de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants

## Contexte

L'**évaluation des formations et des enseignements par les étudiants** (EFEE) est obligatoire (arrêté du 22 janvier 2014 et arrêté du 30 Juillet 2018) et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de l'offre de formation. L'université Paul Sabatier Toulouse III (UPS dans la suite du texte) souhaite, par cette charte, mettre en place une systématisation de l'EFEE et de la diffusion des résultats associés.

L'harmonisation des pratiques d'EFEE permet de produire des statistiques cohérentes à l'échelle de l'établissement, indispensable dans la démarche d'auto-évaluation de l'HCERES. Ces différents indicateurs statistiques permettent de quantifier l'attractivité des formations et, par leurs diffusions, contribuent au rayonnement de l'UPS. A l'échelle des composantes et des enseignements, l'EFEE permet d'accompagner la réflexion des équipes pédagogiques pour ajuster les processus d'enseignements aux objectifs du cours et aux démarches d'apprentissages des étudiants à partir d'indicateurs quantifiables. Au sein des conseils de perfectionnement, l'ensemble de ces dispositifs favorise le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre, *in fine*, d'en améliorer la qualité.

Dans ce contexte, des dispositifs d'évaluations des formations et d'évaluation des enseignements sont mis à disposition par l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) afin d'avoir une action coordonnée à l'échelle de l'UPS.

## Évaluation des formations et des enseignements

Le dispositif proposé a un **caractère obligatoire** pour toutes les formations relevant du périmètre de l'évaluation afin de produire des résultats harmonisés à l'échelle de l'UPS. Il nécessite donc l'implication de tous les acteurs universitaires afin d'être pleinement efficace. Les enseignants sont informés en amont de la mise en place d'une évaluation concernant leur(s) enseignement(s). Les équipes pédagogiques sont informées en amont de la mise en place d'une évaluation de la formation. La distinction de l'évaluation des formations et l'évaluation des enseignements est présentée ci-dessous.

- **L'évaluation des formations** cherche à évaluer de manière macroscopique l'organisation pédagogique et les conditions d'études de l'étudiant. Cette évaluation permet d'apprécier les pratiques étudiantes, l'utilisation et le degré de satisfaction des outils et services mis à dispositions des étudiants. Cette évaluation sera coordonnée par l'OVE et comporte des questions communes à l'ensemble des formations universitaires, individualisées en fonction des années évaluées.
- **L'évaluation des enseignements** est une évaluation portant sur le contenu d'un enseignement proposé au sein d'une formation. Cette évaluation permet, aux enseignants responsables des enseignements évalués, d'avoir un retour étudiant sur les

contenus proposés afin d'identifier et de résoudre les difficultés rencontrées. Un ensemble de questions fermées, préalablement validé par la CFVU et les composantes, sera mis en ligne sur la plateforme pédagogique *Moodle* afin que les composantes et/ou les enseignants responsables des enseignements puissent définir le questionnaire le plus approprié pour l'enseignement proposé. Cette évaluation décentralisée permet un retour plus rapide sur les pratiques pédagogiques spécifiques des enseignants intervenants ; pouvant être discuté dans le cadre des conseils de perfectionnement, afin d'améliorer la qualité des enseignements concernés.

### Méthode de diffusion et calendrier des évaluations

**L'évaluation des formations** est réalisée par l'OVE auprès des étudiants inscrits à l'UPS. L'évaluation porte sur l'accueil à l'université, l'organisation de la formation, l'environnement aux études, l'utilisation des services universitaires et du CROUS. La campagne d'information et de diffusion est réalisée par mail, et diffusée sur le site internet et les réseaux sociaux de l'UPS, elle peut être relayée par les équipes pédagogiques pour une participation maximale afin d'avoir une représentativité optimale des résultats récoltés. Les étudiants reçoivent un identificateur personnel via leur mail universitaire afin de pouvoir répondre individuellement à un questionnaire en ligne qui sera proposé sur *LimeSurvey*.

La campagne d'évaluation est menée chaque année au cours du second semestre à partir du mois de mars et dure 2 mois.

- Les étudiants de cursus Licence (L1, L3, Licence Professionnelle) sont évalués les *années paires*.
  - Les étudiants de DUT, BUT et de cursus Master (M1, M2) sont évalués les *années impaires*.
- **L'évaluation des enseignements** est réalisée auprès des étudiants inscrits à l'Unité d'Enseignement à la discrétion de l'enseignant (des enseignants) responsable(s). Le questionnaire regroupe un ensemble de questions sélectionnées par l'enseignant (les enseignants) responsable(s). La campagne d'information est réalisée à l'oral et sur la plateforme pédagogique numérique auprès des étudiants concernés. Une aide à la mise en place du questionnaire pourra être apportée selon les besoins. Les étudiants répondront de manière anonyme au questionnaire en ligne qui sera proposé sur la plateforme pédagogique numérique *Moodle*.

### Méthode de traitement et de diffusion des résultats

- **L'évaluation des formations** fait l'objet d'un rapport présenté annuellement à la CFVU. Le traitement des réponses est réalisé par l'OVE ainsi que par la personne chargée de mission « *Évaluation des formations et des enseignements* » de l'UPS. Les outils informatiques sont utilisés afin de réaliser une synthèse rapide et efficace des données renseignées à différents niveaux de détails en fonctions des objectifs recherchés. Le rapport est librement publiable et diffusable sur le site internet de l'université. Sur demande des composantes d'enseignement, les données récoltées pourront être partagées une fois complètement anonymes.

- **L'évaluation des enseignements** a pour objectif de produire des indicateurs statistiques spécifiques. L'utilisation de questions fermées permet l'anonymat des personnes (étudiants, enseignants). Les données pourront être utilisées par :
  - L'enseignant (ou le groupe d'enseignants) intervenant au sein d'une UE afin qu'il prenne connaissance de l'intégralité des résultats concernant cette UE. Les résultats permettent d'avoir le point de vue étudiant sur les enseignements et activités pédagogiques proposés au sein de cette UE afin de présenter certaines adaptations si cela s'avère nécessaire. L'enseignant (le groupe d'enseignant) a le choix de diffuser les données auprès du département et/ou des différentes instances universitaires, notamment l'OVE et la personne chargée de mission « *Évaluation des formations et des enseignements* » de l'UPS.
  - Les responsables d'année et/ou du département et de la composante d'enseignement, sur accord de l'enseignant (ou du groupe d'enseignants) intervenant au sein de l'UE. Les résultats pourront être diffusés de manière synthétique. Cette synthèse permet de garantir, si besoin, l'anonymat des enseignants. Ces résultats font l'objet de « *présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique [...]*. » (arrêté du 22 janvier 2014) par le responsable du département.
  - L'OVE, sur accord de l'enseignant (ou du groupe d'enseignants) intervenant au sein de l'UE, afin de piloter et d'organiser la formation à l'échelle de l'université. Les résultats pourront être diffusés de manière synthétique

L'ensemble de ces données seront utilisées de manière synthétique dans la démarche d'auto-évaluation de l'HCERES.